



Courlis cendré



Bruant proyer



Daims - © C.Meyer



Tariet des prés - © A. Gonçalves



Stellaire des marais - © R. Boeuf



Le saviez-vous ?

Le Tariet des prés, le Courlis cendré ou encore le Bruant proyer construisent leur nid au sol au milieu des herbes.

Toute intrusion dans les prairies (chiens non tenus en laisse, circulation hors sentiers autorisés) met donc en péril leur avenir, mais aussi celui d'espèces végétales rares qui poussent dans les prairies humides.

Cette pénétration altère également le fourrage destiné aux élevages locaux.

Ville de Sélestat 2019. n° ne pas jeter sur la voie publique



Adopter les bons gestes pour préserver l'ill*Wald



L'ill*Wald,
notre
patrimoine
à tous !

Espace riche d'une faune et d'une flore exceptionnelles, lieu de détente, source d'apaisement ou d'inspiration, site pourvoyeur d'une eau potable de bonne qualité et contribuant à protéger la ville contre les inondations, l'ill*Wald nous apporte de nombreux bienfaits.

Ensemble, protégeons ce joyau en respectant des règles simples de bonne conduite !

Observez, écoutez, faites une pause, émerveillez-vous... mais surtout :



tenez votre chien en laisse



restez sur les chemins autorisés



respectez la tranquillité des lieux



remportez vos déchets et jetez-les dans les poubelles adéquates



ne dérangez pas la faune



circulez en véhicule sur les voies autorisées et utilisez les aires de stationnement dédiées



ne campez pas,
ne faites pas de feu

Enfreindre la réglementation peut exposer tant votre sécurité que votre porte-monnaie : jusqu'à 135€ d'amende !

